



Procédure de divorce fute de non contribution au charges du foyer

Par **BOURAY_old**, le **13/08/2007** à **11:47**

Bonjour , je suis marié depuis 2002 sans enfants , le problème est que ma femme ne veut pas contribuer à aucune charge du foyer sachant qu'on travaille tous les deux et qu'on gagne le même salaire presque .

Du fait, j'aimerais savoir quelle démarche pourrais je suivre, et si le passage par l'avocat est immédiat ?

Sinon vous auriez une idée pour les honoraires de l'avocat pour une telle affaire car je souhaite faire une demande d'aide juridictionnelle au cas ou mon budget ne me le permet pas , je vous remercie d'avance .